

BILAN

adressée à la Commission d'intégration précoce*
(p.a. : SESAF, Office de l'enseignement spécialisé, Rue Cité-Devant 11, 1014 Lausanne)

Bénéficiaire de la prestation demandée

N° réf. DFJC :
Nom, prénom : Né(e) le :
Adresse, localité :

Institution d'accueil de jour

Nom :
Adresse, localité :
Courriel :
Direction : Téléphone :
Réfèrent (e) : Téléphone :
(personne référente pour cette demande, si autre que la directrice ou le directeur)

Observations générales sur la période écoulée

Date du début de l'accueil :

Horaire de fréquentation de l'enfant :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	de à	de à	de à	de à	de à
Repas de midi	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Après-midi	de à	de à	de à	de à	de à

Autres lieux d'accueil : (indiquez lesquels)

.....
.....

Prestations particulières nécessaires à l'enfant :

.....
.....

Intégration et évolution de l'enfant : (progrès et difficultés du lieu d'accueil et de l'enfant)

.....
.....
.....



Département de la formation, de la jeunesse et de la culture
Commission d'intégration précoce

DEMANDE DE SOUTIEN EDUCATIF
adressée à la Commission d'intégration précoce

* Un bilan doit être adressée à la Commission **pour le 15 mai (1^{er} semestre) et le 10 décembre (2^{ème} semestre)**, ou sans délai en cas d'interruption du projet d'intégration ou de la prestation de soutien éducatif.

Evaluation

Remarques des parents :

.....
.....
.....
.....
.....

Remarques du personnel de l'institution : (éventuellement d'autres intervenants)

.....
.....
.....
.....
.....

Projets éducatifs pour l'avenir proche : (dans le lieu d'accueil, ou en cas de départ prévu ou effectif)

.....
.....
.....
.....
.....

Renouvellement du financement

Motif du renouvellement de la demande : (selon description des projets éducatifs ci-dessus)

- Le bénéficiaire reste dans l'institution et la prolongation du soutien éducatif est nécessaire.
 - Durée prévisible de la mesure sollicitée :
 - Nombre d'heures hebdomadaires sollicitées :
- Le bénéficiaire reste dans l'institution, mais la Commission d'intégration précoce n'a plus besoin de financer le soutien éducatif à partir du :
- Le bénéficiaire quitte l'institution en date du pour aller à :

Signatures

Les parents :

La direction de l'institution :

.....

Date :